

- **VILLE de VALOGNES** -

**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DES QUESTIONS
SOUMISES À DÉLIBÉRATION**

Séance Ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le VINGT-SIX du mois de JUIN, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoint au Maire,
MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, MM. Édouard ROULLAND, Fabrice RODRIGUEZ, Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, M. François LENGRONNE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à M. Hubert VARIN), M. Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à M. Lucien LECERF), Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON), Mme Ghislaine DENNEBOUY, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Jacky MOUCHEL), Mme Joséphine TOSTAIN, Conseillère Municipale, Mme Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Fabrice RODRIGUEZ), M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal.

Absente : Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.

M. Édouard ROULLAND a été désigné Secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/06/2019
Date d'affichage du compte rendu : 02/07/2019
Nbre de Conseillers en exercice : 28
Nbre de Conseillers présents : 19
Nbre de Conseillers votants : 25

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 juin 2019 à 19 heures

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Dispositions concernant le personnel territorial.

Sur avis de la commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la passation et le renouvellement de contrats de travail à l'École Municipale de Musique, à la Direction Culture-Patrimoine, à la Direction Sports - Jeunesse - Vie associative et dans le cadre du concours apporté sur les temps d'activités périscolaires,
- la revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel de la Direction Culture-Patrimoine.

2. Attribution à titre exceptionnel d'une subvention municipale.

Après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE**, à titre exceptionnel, une subvention de **240 € au Collège Félix Buhot** pour l'organisation d'un séjour en Allemagne dans le cadre du jumelage Valognes-Stolberg.

3. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale réunie le 19 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** l'admission en non-valeur de produits que le Trésorier Receveur municipal n'a pu mettre en recouvrement sur les exercices antérieurs, ou suite à l'effacement de la dette par décision de justice, pour un montant total de 9 581,17 € (9 139,10 € à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et 442,07 € à l'article 6542 « Créances éteintes »).

4. Renouvellement de la convention d'affiliation au dispositif « SPOT 50 » du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de la Manche a mis en place une opération, destinée à offrir des réductions sur les prestations sportives, culturelles et de loisirs aux jeunes Manchois de 11 à 15 ans.

Ce dispositif, auquel la Ville a adhéré par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2013, se présente sous la forme d'une carte, dénommée "SPOT 50", d'une valeur de base de 100 €, qui est remise aux jeunes contre une souscription de 5 €.

La présente convention a pour objet de régir les relations contractuelles entre la ville de Valognes, le Conseil Départemental de la Manche et la Société DOCAPOST Applicam, et de définir les modalités de diffusion et de remboursement des cartes "SPOT 50".

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Local - Administration Générale réunie le 19 juin 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le renouvellement de cette convention "SPOT 50", avec le Conseil Départemental de la Manche et la Société DOCAPOST Applicam.

5. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par GRDF.

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré une Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

A ce titre, la Ville de Valognes a la possibilité de percevoir cette redevance pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz (1 457 mètres linéaires en 2019).

Cette redevance est calculée selon la formule suivante : (longueur exprimée en mètres x 0,35 € le mètre) x taux de revalorisation, soit 530,35 € pour 2019.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration Générale, réunie le 19 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public, dite « RODP provisoire ».

6. Convention de servitude avec ENEDIS : renforcement HTA/BT au droit du collège Félix Buhot - rue Saint-Lin.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il est nécessaire d'effectuer la pose de câbles HTA et BT au droit du collège Félix Buhot, chemin de la Planque Saint Jean.

Le projet proposé par les services d'ENEDIS prévoit la pose de ces câbles en souterrain, sur 116 mètres de long ainsi que leurs accessoires au niveau de la parcelle cadastrée AN n°457. Ces travaux empruntant le domaine privé de la commune, il est nécessaire d'établir une convention de servitude afin de les autoriser.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme réunie le 19 juin, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention de servitude avec ENEDIS afin de permettre le passage de 2 câbles souterrains sur 116 mètres et leurs accessoires sur la parcelle cadastrée AN n°457.

7. Projet Urbain Partenarial avec la SAS ACANTHE - passation d'un avenant n°2

Par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'un avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial, avec la SAS ACANTHE, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement « Résidence du Balnéaire » avec aménagements de voirie et extension de réseaux publics.

Ce projet consiste en la création d'un lotissement de 59 parcelles destinées à la construction de maisons d'habitation, sur les parcelles cadastrées section AS n°s 1 et 188, d'une superficie de 31 250 m², sises rue du Vieux Château. Le permis d'aménager correspondant a été accordé par arrêté le 6 août 2015, transféré le 19 octobre 2017 et modifié le 19 mars 2018. Cependant, il est devenu caduc à compter du 6 août 2018.

Par courrier en date du 12 juin 2019, la SAS ACANTHE a confirmé qu'un nouveau permis d'aménager va être prochainement déposé en Mairie de Valognes et demande donc le maintien de ce Projet Urbain Partenarial.

Ainsi, le présent avenant a pour objet la suppression des références liées au permis d'aménager devenu caduc, à la rectification du nombre de parcelles et au maintien de l'ensemble des dispositions de la convention de Projet Urbain Partenarial intervenue le 27 juillet 2015 et modifiée le 19 octobre 2017 entre la Ville de Valognes et la SAS ACANTHE.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée, la passation d'un avenant n° 2 à la Convention de Projet Urbain Partenarial en date du 27 juillet 2015 conclue entre la Ville de Valognes et la SAS ACANTHE.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation, avec la SAS ACANTHE, d'un avenant n° 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial intervenue le 27 juillet 2015 et modifiée le 19 octobre 2017

- Et **DONNE POUVOIR** au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions inhérentes à ce dossier.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Sur demande du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'ajout, à l'ordre du jour du point suivant : **Chantier des collections municipales - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

8 - Chantier des collections municipales - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est nécessaire de procéder à un chantier des collections sur les collections ethnographiques de la Ville de Valognes, actuellement conservées dans l'Hôtel de Thieuville (ancien Musée de l'Eau de Vie et des Vieux Métiers). Des collections « Musée de France » y sont entreposées dans des conditions néfastes pour leur conservation : fortes variations d'humidité relative dans ce bâtiment qui n'est pas chauffé et dont les ouvertures ne sont pas étanches, entassement et empoussièrement des collections, séparation de certains ensembles thématiques au fil du temps. Par ailleurs, leur inventaire n'est pas achevé. L'objectif est double. Il s'agit de terminer l'inventaire afin de mieux connaître la collection et d'identifier ses points forts (objets rares, ensembles cohérents autour de thématiques étoffées), et d'offrir aux collections des conditions de conservation adéquates : stockage sur du mobilier adapté, accessibilité, stabilité climatique.

Le chantier des collections serait étalé sur deux années.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 37 200 € et la Ville sollicite le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie pour une subvention de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la réalisation du chantier des collections portant sur les collections ethnographiques de la Ville de Valognes, actuellement conservées dans l'Hôtel de Thieuville.
- Et **SOLLICITE** le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie.

9. Présentation de la saison culturelle 2019-2020.

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 17 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **VALIDE** la programmation d'actions culturelles 2019/2020

- et **AUTORISE M. le Maire à SOLLICITER** l'ensemble des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en place de ce programme et à **SIGNER** les contrats et conventions correspondants.

10. Présentation de la saison musicale 2019-2020.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 juin, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la programmation de la Saison musicale 2019-2020 de l'École Municipale de Musique
- Et **AUTORISE** la passation des contrats et conventions avec différents intervenants.

11. École Municipale de Musique - Mise à disposition de salles à l'association « La Valmontaise » et partenariat avec l'association culturelle de Valognes - Renouvellement de conventions.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au renouvellement pour une durée d'une année, des conventions de mise à disposition à titre gracieux de salles de l'École Municipale de Musique aux Associations suivantes :

- « La Valmontaise » pour des répétitions de chant durant l'année scolaire 2019-2020,
- L'association culturelle « Les Concerts en Valognais » pour la participation de cette association à la Saison musicale de l'école par des actions pédagogiques auprès des scolaires et des enfants inscrits en accueils de loisirs périscolaires. En retour l'École Municipale de Musique apporte son soutien au festival d'été « Les Concerts en Valognais ».

12. École Municipale de Musique - Renouvellement d'une convention avec le Foyer d'Accueil Médicalisé.

L'École Municipale de Musique s'est dotée d'un orgue sensoriel afin de proposer de nouveaux cours, notamment adaptés à différents handicaps. Cet instrument est composé d'une centrale informatique et de capteurs sensoriels colorés et lumineux.

Depuis 2018, des cours de musique adaptés sont dispensés aux résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé situé à Valognes, établissement d'accueil de la fondation Bon Sauveur de la Manche.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année scolaire 2019-2020, afin d'organiser des cours collectifs d'enseignement musical adapté, étant entendu que chaque groupe sera accompagné par un professionnel de santé. Ces cours seront animés par un professeur de l'École Municipale de Musique.

La participation financière annuelle sera de 800 euros.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** du renouvellement de la convention avec le Foyer d'Accueil Médicalisé afin de permettre à ses résidents de suivre des cours collectifs d'enseignement adapté pour l'année scolaire 2019-2020.
- **Et FIXE** la participation financière annuelle à 800 €, facturée au F.A.M.

13. École Municipale de Musique - Passation d'une convention avec l'Institut Médico-Éducatif (IME).

L'Institut Médico-Éducatif « la Mondrée » de la Fondation Bon Sauveur de la Manche sollicite la Ville afin que 3 jeunes résidents puissent bénéficier de cours de musique adaptés ; cette prestation serait prise en charge par l'Institut.

Il est proposé d'organiser des cours collectifs d'enseignement musical adapté afin d'accueillir les élèves de l'I.M.E., étant entendu que le groupe serait accompagné par un professionnel de santé désigné par l'Institut. Ces cours seront animés par un professeur de l'École Municipale de Musique.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 juin, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- * • **DÉCIDE** de la passation d'une convention avec l'Institut Médico-Éducatif, afin de permettre à 3 de ses résidents de suivre des cours collectifs d'enseignement musical adapté, pour l'année scolaire 2019-2020.
- **Et FIXE** la participation financière annuelle à 100 €, facturée à l'I.M.E.

14. École Municipale de Musique - Passation d'une convention avec l'Association l'Espérance.

Le Directeur Général de l'Espérance sollicite de la Ville le renouvellement du partenariat, mis en œuvre depuis 2017, permettant à des pensionnaires de l'institut, accompagnés par un éducateur, de bénéficier de cours collectifs, une fois par semaine, dispensés par un assistant d'enseignement artistique de l'École Municipale de Musique.

Il sollicite par ailleurs la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Alfred Noël et de l'orgue sensoriel pour permettre aux élèves de participer à des ateliers musicaux animés par un professionnel affecté par l'Association, qui devra au préalable suivre une formation à l'utilisation de cet instrument.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de la passation d'une convention avec l'Association l'Espérance, pour l'année scolaire 2019-2020.

15. Accueils de loisirs périscolaires - passation de conventions pour l'organisation des Accueils de loisirs périscolaires dans le cadre du PEDT.

La réforme des rythmes scolaires est opérationnelle dans les écoles publiques valognaises depuis la rentrée de septembre 2013. La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) dont l'objectif est d'articuler les différents temps familiaux et scolaires avec les temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant.

Le PEDT 2017/2020, formalisant l'engagement des différents partenaires, a été transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et fera l'objet d'une convention de partenariat.

La mise en œuvre des objectifs, en continuité de ceux fixés dans les projets d'école, nécessite la passation de conventions annuelles avec des organismes, associations ou intervenants indépendants susceptibles de porter les actions éducatives.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 13 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE UN ACCORD de principe** à la passation des conventions, contrats ou autres documents nécessaires à la bonne organisation et à l'évaluation du PEDT pour l'année scolaire 2019-2020.

16. Dénomination d'une place et d'un équipement municipal.

Suite à l'aménagement du parking rue de Gréville, les élèves de CM2 ont travaillé à rechercher des noms de personnalités afin de nommer cette nouvelle place située à côté de leur école Léopold Delisle.

Ils ont présenté leur travail lors de la commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire du 13 juin.

Par ailleurs, suite au transfert à la Ville, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, de l'ancienne halle de sports communautaire située rue de la Planque Saint-Jean, il convient de procéder à sa dénomination.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,
DÉNOMME :

- La nouvelle place située à côté de l'école Léopold Delisle : « **Place Marie BONAMY** »,
- L'ancienne halle de sports communautaire : « **Salle omnisports Gilbert FÉVRIER** »

Valognes, le 1^{er} juillet 2019

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN